

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt trois

Le : 21 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2023

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Madame Aurélie THEVENOT, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur Julien CHALANGEAS, Monsieur David FRETILLE, Monsieur David BARLET, Monsieur Michel BAUDU, Monsieur Cyrille CHAUVET, Monsieur Lakdhar ABED, Madame RESTOUEIX Chloé, Madame Aurore BOUHIER, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Guy DESVILLES, Madame Déborah CORNILLON, Monsieur Jacques MIGOZZI, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Florent ALVAREZ ;

PROCURATIONS : Monsieur François POIRSON à Madame Nadine BURGAUD, Madame Fatima BOUKILI à Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur Ludovic DELHOUME à Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Muriel COTTIER à Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Stéphane CARILLON à Monsieur Jacques MIGOZZI, Monsieur Denis AGNESE à Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Elodie HAMELIN à Monsieur Julien CHALANGEAS ;

ABSENTS EXCUSÉS :

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

Effectif légal : 27

*Nombre de
Conseillers en
exercice : 27*

Votants : 27

Présents : 20

Délibération 2023-12-07 Tarifs communaux 2024

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de fixer comme suit les tarifs des services communaux à compter du 1er janvier 2024 :

a/ Tarification garderie périscolaire municipale :

Une augmentation de 5% des tarifs de la garderie s'avère nécessaire afin de minorer une partie des coûts de fonctionnement.

	Tranche QF	Forfait mensuel
1er enfant	0-800	18.60 €
	801-1200	21.90 €
	1201 et plus	25.30 €
2ème enfant et plus	0-800	15.40 €
	801-1200	18.50 €
	1201 et plus	21.90 €

Garderie occasionnelle : 2.20€ par jour dans la limite de 4 journées / mois.

b/ Tarification ALSH (mercredis et vacances) :

Une augmentation de 5% des tarifs de l'ALSH s'avère nécessaire afin de minorer une partie des coûts de fonctionnement.

Tarifs Enfants de la commune

	Tranche QF	Journée avec repas	Mercredis		Vacances	Accueil avec hébergement sur place	Accueil avec hébergement extérieur (3-11 ans)	Forfait journalier séjour ados
			1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas	Journée sans repas			
1er enfant	0-800	13.65€	10.10€	6.50€	10.10€	19.45€	26.25€	39.90€
	801-1200	15.45€	11.10€	7.55€	11.90€			
	1201 et plus	17.00€	12.30€	8.70€	13.45€			
2ème enfant et plus	0-800	9.90€	7.50€	3.95€	6.35€	19.45€	26.25€	39.90€
	801-1200	11.25€	8.30€	4.75€	7.70€			
	1201 et plus	12.40€	9.00€	5.45€	8.85€			

Tarifs Enfants hors commune

	Tranche QF	Journée avec repas	Mercredis		Vacances	Accueil avec hébergement sur place	Accueil avec hébergement extérieur (3-11 ans)	Forfait journalier séjour ados
			1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas	Journée sans repas			
1er enfant	0-800	27.40€	19.70€	16.10€	23.85€	38.85€	52.10€	79.80€
	801-1200	30.90€	22.00€	18.40€	27.35€			
	1201 et plus	34.35€	24.40€	20.80€	30.80€			
2ème enfant et plus	0-800	20.55€	15.00€	11.40€	17.00€	38.85€	52.10€	79.80€
	801-1200	23.15€	16.60€	13.05€	19.60€			
	1201 et plus	25.60€	18.40€	14.80€	22.05€			

Les tarifs des séjours sont distingués en trois catégories : l'accueil avec hébergement sur place, l'accueil avec hébergement extérieur des 3-11 ans (mini-séjours) et les séjours ados.
 Les enfants scolarisés sur la commune et fréquentant l'ALSH des mercredis bénéficieront du tarif communal les mercredis.

c/ Soirée Ados :

Les adolescents sont accueillis à la grange O Z'Ados un vendredi soir par mois.
 Cet accueil, déclaré auprès de la SDJES87 (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports), donne la possibilité à l'équipe d'animation d'organiser des soirées sur place mais également des sorties à l'extérieur.

Afin de bénéficier de la PSO (prestation de service ordinaire) de la CAF, il est nécessaire d'appliquer une tarification modulée selon le tableau suivant :

Tranche QF	0-800	801-1200	1201 et plus
Tarif à la soirée	5€	7€	9€
Surcoût sorties	5€		

d/ Tarifs Restaurant scolaire :

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de **manger à la cantine pour 1€ maximum**.

Une aide financière est accordée aux **communes rurales défavorisées de moins de 10.000 habitants**, qui instaurent une **grille tarifaire progressive** pour les cantines de leurs écoles maternelles et élémentaires.

Au 1er avril 2021, le Gouvernement a amplifié ce dispositif

- Le montant de l'aide de l'Etat est porté de 2€ à 3€ par repas facturé à 1€ maximum
- L'ensemble des communes éligibles à la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) Péréquation peuvent en bénéficier ;
- L'Etat s'engage sur 3 ans au travers de la signature d'une convention avec la collectivité
- La grille tarifaire de restauration doit prévoir au moins trois tranches
- Une délibération est prise pour la mise en place de cette tarification sociale, avec une durée fixe.

Une augmentation de 5% du tarif sur la tranche la plus haute s'avère nécessaire afin de minorer une partie des coûts de fonctionnement.

	Tranche QF	Tarif du repas maternel et élémentaire
	0-800	1 €
	801-1200	1 €
	1201 et plus	3.57 €

Mise en place d'un tarif de repas « non réservé »

Depuis la mise en place du portail famille, les parents doivent réserver les repas de leur(s) enfant(s) sous 8 jours.

Il est proposé d'appliquer le tarif de 4,70€ le repas non réservé ainsi que pour les repas non annulés.

Calcul du quotient familial (QF)

Pour toutes les prestations, rappel est fait que pour bénéficier de la tarification modulée, les familles doivent fournir une copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition délivré par les services fiscaux. En l'absence de ce document, c'est la tranche haute qui sera automatiquement appliquée.

QF = Revenu imposable du foyer mensuel divisé par le nombre de parts.

Tarifification repas adulte

Les agents ont la possibilité de prendre leur repas chez l'employeur, au restaurant scolaire.

Le prix du repas adulte est équivalent au montant de l'avantage en nature « repas » fixé par les services de l'URSSAF pour l'année 2024.

Pour les apprentis employés par la commune, le tarif s'élève à 50 % du montant de l'avantage en nature « repas » fixé par les services de l'URSSAF pour l'année 2024.

Concernant le prix appliqué pour les repas servis à la crèche, il sera de 3.05€.

e/ Tarifs Cimetière :

Cimetière	2024
Caveau municipal provisoire : occupation	
1er trimestre ou fraction de 1er trimestre	20.50€
Trimestre ou fraction de trimestre suivant	23.00€
Concession au m ² pour 15 ans	61.50€
Concession au m ² pour 30 ans	124€
Concession au m ² pour 50 ans	168€
Columbarium	
Concessions de cases du columbarium pour 15 ans	354€
Concessions de cases du columbarium pour 30 ans	472€
Concessions de cases du columbarium pour 50 ans	600€
Cavurne	
Concession de cavurnes pour 15 ans	372€
Concession de cavurnes pour 30 ans	496€
Concession de cavurnes pour 50 ans	630€

f/ Tarifs boissons et alimentation :

Boissons	2024
Soda, jus de fruit – 33 cl	3€
Soda, jus de fruit au verre – 25 cl	2€
Bière (canette) - 33 cl	3.5€
Bière bio locale au verre – 25 cl	3€
Bouteille de bière – 75cl	8€
Vin ordinaire – 20 cl	1€
Vin cuit – 8 cl	3.5€
Aperitif – 2 cl	4€
Café, eau minérale au verre	1.5€
Eau minérale 50 cl	2€
Restauration	
Sandwich	4€
Repas organisés par la Municipalité lors de manifestations	14€

g/ Marchands ambulants ou vente au déballage :

Tarification 2024	
Par jour	
Tarif au mètre	1.30€
Tarif au branchement	5.00€

h/ Food trucks :

Tarification 2024	
Tarif unique à l'emplacement et au trimestre	65 €
Branchement électrique au trimestre	5 €
Total au trimestre	115€
Total à l'année pour 1 foodtruck	460 €

i/ Location des salles :

TARIFS ÉTÉ – DU 1^{ER} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE:

SALLES + OPTIONS	TARIF 1 - COMMUNE (PARTICULIERS)				TARIF 2 - HORS COMMUNE (PARTICULIERS)		
	TARIF ½ JOURNEE	TARIF JOURNALIER	FORFAIT 1 JOUR DE WEEK-END	FORFAIT WEEK- END	TARIF JOURNALIER	FORFAIT 1 JOUR DE WEEK-END	FORFAIT WEEK-END
Paul Éluard (foyer compris)		320€	350€	640€	540€		1270€
<i>Forfait cuisine</i>		100€		200€	250€		300€
<i>Forfait écran</i>		100€	100€	100€	100€	100€	100€
<i>Forfait ménage obligatoire week-end</i>				400€			400€
<i>Caution</i>		1000€	1000€	1000€	1000€	1000€	1000€
Foyer		100€	100€	150€		100€	
Marie Laurencin	90€	130€	165€	260€			
<i>Forfait cuisine</i>		100€	150€	200€			
<i>Caution</i>		500€	500€	500€			
Polyvalente	90€	130€	165€	260€	380€	420€	600€
<i>Forfait ménage obligatoire week- end</i>				100€			100€
<i>Caution</i>		500€	500€	500€	500€	500€	500€

SALLES + OPTIONS	TARIF 3 – ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES		
	TARIF JOURNALIER	FORFAIT 1 JOUR DE WEEK-END	FORFAIT WEEK-END
Paul Éluard (foyer compris)	450€	550€	800€
<i>Forfait cuisine</i>	100€		200€
<i>Régie son avec technicien</i>	45€ de l'heure		
<i>Régie son sans technicien</i>	150€ si technicien diplômé		
<i>Forfait écran</i>	100€	100€	100€
<i>Forfait ménage obligatoire week- end</i>			400€
<i>Caution</i>	1000€	1000€	1000€
Polyvalente	200€	340€	450€
<i>Forfait ménage obligatoire week- end</i>			100€
<i>Caution</i>	500€	500€	500€

TARIFS HIVER – DU 1^{ER} OCTOBRE AU 31 MARS :

SALLES + OPTIONS	TARIF 1 - COMMUNE (PARTICULIERS)				TARIF 2 - HORS COMMUNE (PARTICULIERS)		
	TARIF ½ JOURNEE	TARIF JOURNALIER	FORFAIT 1 JOUR DE WEEK-END	FORFAIT WEEK- END	TARIF JOURNALIER	FORFAIT 1 JOUR DE WEEK-END	FORFAIT WEEK-END
Paul Éluard (foyer compris)		360€	400€	720€	580€		1400€
<i>Forfait cuisine</i>		100€		200€	250€		300€
<i>Forfait écran</i>		100€	100€	100€	100€	100€	100€
<i>Forfait ménage obligatoire week-end</i>				400€			400€
<i>Caution</i>		1000€	1000€	1000€	1000€	1000€	1000€
Foyer		100€	100€	150€		100€	
Marie Laurencin	110€	170€	205€	340€			
<i>Forfait cuisine</i>		100€	150€	200€			
<i>Caution</i>		500€	500€	500€			
Polyvalente	110€	170€	205€	340€	420€	460€	650€
<i>Forfait ménage obligatoire week- end</i>				100€			100€
<i>Caution</i>		500€	500€	500€	500€	500€	500€

SALLES + OPTIONS	TARIF 3 – ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES		
	TARIF JOURNALIER	FORFAIT 1 JOUR DE WEEK-END	FORFAIT WEEK-END
Paul Éluard (foyer compris)	490€	590€	840€
<i>Forfait cuisine</i>	100€		200€
<i>Régie son avec technicien</i>	45€ de l'heure		
<i>Régie son sans technicien</i>	150€ si technicien diplômé		
<i>Forfait écran</i>	100€	100€	100€
<i>Forfait ménage obligatoire week- end</i>			400€
<i>Caution</i>	1000€	1000€	1000€
Polyvalente	240€	380€	490€
<i>Forfait ménage obligatoire week- end</i>			100€
<i>Caution</i>	500€	500€	500€

Tarif journalier : du jour J 8h00 (prise des clés) au lendemain 8h00 (retour des clés).

Tarif week-end : du samedi 08h00/10h00 (prise des clés) au lundi 08h00/10h00 (retour des clés).

Pour les mariages, possibilité de prendre la salle dès le vendredi 16h00.

Tarif ½ journée (4h) : remise de 35% du tarif applicable.

Tarif jours fériés : tarif jour week-end pour les jours de semaine, tarif week-end pour un jour de week-end, et en cas de pont tarif week-end + tarif jour de week-end.

TARIF ASSOCIATIONS - COMMUNE				
SALLES + OPTIONS	1ère UTILISATION	2ème UTILISATION	3ème UTILISATION	4ème UTILISATION
Paul Éluard (foyer compris)	GRATUIT	160€	240€	320€
<i>Forfait cuisine</i>	GRATUIT	100€	100€	100€
<i>2 micros mis en route par l'astreinte/écran</i>	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Marie Laurencin	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
<i>Forfait cuisine*</i>	GRATUIT	100€	100€	100€
Polyvalente*	GRATUIT	70 €	100€	130€

*La salle polyvalente ainsi que la salle Marie Laurencin avec la cuisine sont mises à disposition à titre gratuit pour toutes manifestations d'association de la commune ne générant pas de recette pour cette manifestation.

OPTIONS PAYANTES :

Forfait chauffage (du 1er avril au 30 septembre)	
Salles Marie Laurencin / Polyvalente / Paul Éluard	40€ par jour
	80€ pour le week-end
AUTRES FORFAITS	
Forfait nettoyage	100 € Marie Laurencin et salle polyvalente 400€ Paul Eluard
Forfait rangement	220€
Forfait installation du matériel (gradins, tables, chaises ou autre selon demande)	300€

- Le prix de la location des salles municipales pour les jeunes domiciliés sur la commune qui souhaitent célébrer leur majorité dans l'année de leurs 18 ans est fixé à -35% du tarif 1. En cas de minorité lors de la réservation, le contrat sera établi au nom du responsable légal.
- 50% de la caution est encaissée à la réservation, 50% la semaine avant l'évènement.

Paieiment :

Le paiement sera demandé à la réservation.

- **Auditorium :**

Auditorium	TARIFS	
	Tarif à la journée	Tarif semaine
<i>Tarif A : mise à disposition pour des organismes, associations et entreprises de la commune, partenaire institutionnel en lien avec la collectivité,</i>	100€	400€
<i>Tarif B : association extérieure de la commune</i>	200€	800€
<i>Tarif C : entreprise extérieure</i>	300€	1200€

Caution : 1000 €

Options payantes :

Nettoyage de la salle : 100 €

Rangement de la salle (projecteurs, rideaux, matériel...) : 220€

Présence d'un technicien : 45€ de l'heure.

Paieiment :

Le paiement sera demandé à la réservation.

La perte des clés sera facturée 100€.

Après délibération, les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité les tarifs des services communaux comme indiqués ci-dessus à compter du 1er janvier 2024.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 22/12/2023

Affiché / Notifié le 22/12/2023

Certifié exécutoire le 22/12/2023

LE MAIRE,

NADINE BURGAUD

